

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Publié le 31/10/2022

SLOW

ID : 082-228200010-20221027-CD20221027_11-DE



Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée
à M.le président pour les actions en justice
Réunion décision modificative n°2 2022 du 27 octobre 2022
ANNEXE

**ETAT DES CONTENTIEUX AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE DÉCISION DEPUIS LA RÉUNION « BUDGET
SUPPLEMENTAIRE » DU 23 JUIN 2022**

Préambule

Sous le vocable contentieux, sont répertoriées les affaires qui ont donné lieu à la saisine d'une juridiction pour le règlement d'un litige mettant en cause la personne publique et/ ou l'activité administrative. Ne sont pas répertoriés les recours gracieux (réclamation adressée directement à l'administration), les recours hiérarchiques et les recours administratifs obligatoires qui sont des préalables à l'action contentieuse.

Par essence, les contentieux vont concerner, au principal, la juridiction administrative de droit commun (Tribunal administratif, Cour Administrative d'Appel et Conseil d'Etat) qui dispose d'une compétence exclusive pour connaître des recours en annulation et en réformation des actes des autorités publiques.

En matière sociale, les juridictions administratives spécialisées (Commission départementale et commission centrale de l'aide sociale, Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale) ont été supprimées. A compter du 1er janvier 2019, en application de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle, le contentieux anciennement dévolu aux commissions d'aide sociale est réparti entre le Tribunal de Grande Instance et le tribunal administratif. A noter que les jugements rendus en matière de revenu de solidarité active peuvent seulement faire l'objet d'un pourvoi en cassation, la voie de l'appel (cour administrative d'appel) ayant été supprimée.

Les contentieux portant sur l'attribution de la carte mobilité inclusion – personnes handicapées - sont partagés entre les juridictions administratives et judiciaires. Le juge administratif est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions stationnement alors que le juge judiciaire est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions invalidité et priorité.

La classification des contentieux repose sur les deux types de recours exercés devant le juge administratif : le contentieux de "l'excès de pouvoir" (contentieux de l'annulation de la décision administrative) et le "contentieux de pleine juridiction" (responsabilité, droit du contrat, condamnation pécuniaire). Aucun déféré préfectoral relevant du contentieux de l'excès de pouvoir n'est recensé.

Les matières relevant par nature du juge judiciaire sont constituées des litiges relatifs à la protection de la propriété privée, à la gestion du domaine privé, à l'état et à la capacité des personnes (sauf textes contraires). A ce titre, il appartient au juge civil de connaître de la répartition entre obligés alimentaires de leur contribution à l'aide sociale.

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
1 – Contentieux du personnel				
Mme X... Attaché territorial 3 mai 2020	Action en contestation de l'arrêté d'intégration de l'agent en qualité d'attaché territorial.	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement rendu le 28 juillet 2022 : La requête de l'agent est rejetée.	2002025	1
Mme X... Attaché territorial 5 juillet 2021	Demande de versement rétroactif de la nouvelle bonification indiciaire.	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement rendu le 28 juillet 2022 : Annulation de la décision départementale du 6 janvier 2020 refusant le bénéfice de la nouvelle bonification indiciaire à compter du 1 ^{er} juillet 2017. Condamnation du Département à attribuer à Mme X... 25 points de nouvelle bonification indiciaire à compter du 1 ^{er} juillet 2017. Décision du Département de ne pas faire appel.	2003029	2
M. Z... 17 septembre 2020	Action en annulation de la décision refusant à l'agent l'octroi de la protection fonctionnelle et demande indemnitaire pour préjudice de 7 000 €.	° <i>Tribunal administratif</i> : Ordonnance du 29 août 2022 : la juridiction prend acte du désistement de l'agent.	2004604	3
2 – Contentieux des agréments				
M. Y... 9 avril 2021	Contentieux du retrait de l'agrément d'accueillant familial Requête en annulation de la décision prise par le Président du Conseil Départemental du 7 octobre 2020 portant retrait d'agrément d'accueillant familial de M. Y...	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en réponse du Département le 21 septembre 2022.	2102025-2	4

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Publié le 31/10/2022

SLOW

ID : 082-228200010-20221027-CD20221027_11-DE

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N°	
3 – Contentieux des aides et prestations et contentieux connexes (Aide sociale à l'enfance, Aide sociale aux personnes âgées, Aide Personnalisée d'Autonomie – APA, revenu de solidarité active -RSA, obligation alimentaire)				
3.1 – Revenu de solidarité active – RSA				
M.Y... 22 décembre 2020	Action en annulation de la décision portant rejet d'une demande de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement rendu le 25 mai 2022 : rejet de la requête présentée par la partie adverse.	2005966-7	5
Mme X... 21 janvier 2021	Action en annulation de la décision portant rejet d'une demande de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement le 8 juin 2022 d'annulation de la décision du Département et de remise totale de la dette de Mme X... Décision du Département de ne pas faire appel.	2100267-7	6
Mme X... 16 février 2021	Action en annulation de la décision portant rejet d'une demande de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Ordonnance rendue par la juridiction le 7 septembre 2022 actant le désistement de la partie adverse.	2100523-7	7
Mme X... 21 juillet 2021	Action en annulation de la décision portant rejet d'une demande de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Jugement rendu le 14 septembre 2022 : rejet de la requête présentée par la partie adverse.	2102141-7	8
M.Y... 26 octobre 2021	Action en contestation d'un refus de remise de dette et d'amende administrative.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire complémentaire du Département le 24 mai 2022. Jugement rendu le 8 juin 2022 : rejet de la requête présentée par la partie adverse.	2100055-7	9
M. Y... 1 ^{er} décembre 2021	Action en annulation de la décision portant réduction de l'allocation du revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Ordonnance rendue par la juridiction le 7 septembre 2022 actant le désistement du requérant – rétablissement des droits de M. Y...	2106484-7	10
Mme X... 12 janvier 2022 1 ^{ère} affaire	Action en annulation d'un titre exécutoire portant amende administrative pour fraude au revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire complémentaire déposé par le Département le 19 juillet 2022.	2107524-7	11
Mme X... 9 mai 2022 2 ^{ème} affaire	Action en annulation de la décision du 22 juin 2021 portant notification d'un trop perçu de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en réponse du Département le 19 juillet 2022.	2202608-7	12
Mme X... 3 juin 2022 3 ^{ème} affaire	Action en annulation de la sanction administrative (amende) infligée pour fraude au revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en réponse du Département le 3 août 2022.	2203085-7	13
Mme X... et M.Y... 15 mars 2022	Action en annulation de la décision du 5 janvier 2022 portant rejet de la demande de remise de dette.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en réponse du Département le 25 mai 2022.	2201410-7	14
Mme X... 8 juin 2022	Action en annulation du titre exécutoire pour indu de revenu de solidarité active.	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en réponse du Département le 19 août 2022.	2203162-7	15

Envoyé en préfecture le 31/10/2022

Reçu en préfecture le 31/10/2022

Publié le 31/10/2022

SLOW

ID : 082-228200010-20221027-CD20221027_11-DE

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal, N° dossier	
3.2 – Obligation alimentaire				
Département 8 décembre 2021	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Jugement rendu le 8 juin 2022 : le Département est débouté de sa demande à l'encontre de l'obligé alimentaire. <i>Cour d'appel de Toulouse</i> Décision du Département de faire appel le 21 juillet 2022 du jugement rendu le 8 juin 2022.	RG 22/00107 22083CS	16
Département 26 janvier 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Jugement rendu le 30 mai 2022 fixant la contribution alimentaire.	RG22/00162	17
Département 18 février 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Jugement rendu le 20 juin 2022 fixant la contribution alimentaire.	RG22/00235	18
Département 11 mai 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.	RG22/00571	19
Département 11 mai 2022 – 2ème affaire	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.	RG22/00570	20
Département 23 juin 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.	RG22/00765	21
Département 4 juillet 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Résolution de la procédure suite à un accord entre les parties.	RG22/00766	22
Département 5 juillet 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.		23
Département 20 juillet 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.	RG/2200819	24
Département 5 septembre 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.		25
Département 15 septembre 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente du jugement de la juridiction.		26

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N°	
3.3 – Aide sociale				
3.3.1 – Contentieux de l'admission à l'aide sociale à l'enfance				
M.Y... 22 janvier 2022	Contentieux de l'admission à l'aide sociale à l'enfance Action en contestation de la décision administrative de refus d'accueil au titre de la protection de l'enfance.	Tribunal administratif : Mémoire en réponse du Département le 21 septembre 2022.	2200339-1	27
3.3.2 – Contentieux de l'admission à l'aide sociale pour personnes âgées				
Département 1 ^{er} juin 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00149	28
Département 8 juin 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00076	29
Département 8 juin 2022 – 2ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00075	30
Département 19 août 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente d'ordonnance de la juridiction.		31
Département 12 septembre 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente d'ordonnance de la juridiction.		32
Département 12 septembre 2022 – 2ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente d'ordonnance de la juridiction.		33

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° T	
Département 12 septembre 2022 – 3ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente d'ordonnance de la juridiction.		34
Département 12 septembre 2022 – 4ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG21/01730	35
Département 13 septembre 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente d'ordonnance de la juridiction.		36
Département 13 septembre 2022 – 2ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> En attente d'ordonnance de la juridiction.		37
Département 13 septembre 2022 – 3ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00127	38
Département 14 septembre 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00225	39
Département 14 septembre 2022 – 2ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00229	40
Département 14 septembre 2022 – 3ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00226	41
Département 14 septembre 2022 – 4ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de Mme X...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00227	42
Département 14 septembre 2022 – 5ème affaire	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération des frais de placement en établissement d'hébergement pour personnes âgées (dossier de M. Y...).	<i>Juge aux affaires familiales – Tribunal de Grande Instance</i> Ordonnance portant déclaration de vacance de succession et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00228	43

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
4 – Handicap				
4.1 – Carte mobilité inclusion-personnes handicapées – mention invalidité				
Mme X...	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité priorité	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : Mémoire en défense du département le 20 avril 2022		44
Mme X...	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité	° <i>Tribunal judiciaire de Montauban</i> : Mémoire en défense du département le 14 septembre 2022		45
4.2 – Carte mobilité inclusion-personnes handicapées – mention stationnement				
M. Y...	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention stationnement	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du département le 8 juin 2022	2202299	46
Mme X...	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention stationnement	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du département le 14 septembre 2022	2204126	47
M. Y...	Action en contestation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention stationnement	° <i>Tribunal administratif</i> : Mémoire en défense du département le 13 septembre 2022	2204263	48
5 – Contentieux Répressif				
Département 26 septembre 2022	Constitution de partie civile en matière de fraude à l’octroi de la prestation de compensation du handicap.	° Procureur de la République En cours d’instruction.		49
Département Juin 2020	Plainte pour propos outrageants et diffamatoires sur un réseau social tenus par un usager en lien avec les services sociaux.	° Procureur de la République En cours d’instruction.		50